



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3280
22 septembre 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3280e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 22 septembre 1993, à 15 h 30

Président : M. TAYLHARDAT (Venezuela)

Membres :

Brésil	M. de ARAUJO CASTRO
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	M. HICKS
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. ERDOS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. SNOUSSI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN SOMALIE

NOUVEAU RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL PRESENTE CONFORMEMENT AU
PARAGRAPHE 18 DE LA RESOLUTION 814 (1993) (S/26317)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de la représentante de la Somalie une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Hassan (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du nouveau rapport du Secrétaire général présenté conformément au paragraphe 18 de la résolution 814 (1993), document S/26317.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/26476, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Je voudrais appeler l'attention sur la modification suivante à apporter au projet de résolution contenu dans le document S/26476, dans sa version provisoire : au paragraphe 12 du dispositif, les mots "et utiliser" doivent être ajoutés après le mot "conserver".

Le Président

Je souhaite également signaler aux membres du Conseil les documents suivants : S/26412, lettre datée du 7 septembre 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/26481, lettre datée du 20 septembre 1993, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Erythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à passer au vote sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'il a été oralement modifié dans sa version provisoire. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que tel est le cas.

Il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Avant de mettre le projet de résolution aux voix, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation aimerait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour le dernier rapport qu'il nous a présenté sur la Somalie ainsi qu'à son Représentant spécial et aux autres membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'ils ont fait et pour le dévouement et les sacrifices dont ils ont fait preuve dans des circonstances menaçantes et difficiles. Nous sommes certains que cela illustrera notre attachement à la cause d'un peuple et à l'appel du devoir.

Le projet de résolution, dont nous sommes saisis et que nous appuyons sans réserve, demande que l'on redouble d'efforts pour rétablir la force de police et les systèmes judiciaire et pénal en Somalie. Considéré avec le rapport du Secrétaire général (S/26317) en application du paragraphe 18 de la résolution 814 (1993), dans laquelle le Secrétaire général était prié de nous tenir informés de l'évolution de la situation en Somalie du point de vue de la sécurité, nous avons une description globale et détaillée de la situation dans ce pays. Ces documents soulignent tous deux le fait que la reconstruction de la Somalie demandera une approche multiple, englobant plusieurs fronts en même temps. Cependant, rien de durable ne sera obtenu tant que la menace de violence ne sera pas éliminée, et, pour ce faire, les mécanismes judiciaires et les moyens de faire respecter les lois doivent être mis au point pour assurer un environnement sûr, propice au développement social, économique et politique à long terme.

M. Olhaye (Djibouti)

Nous sommes heureux de noter que l'ONUSOM II continue d'être déterminée à poursuivre le désarmement rapide en tant que priorité majeure et à se concentrer sur l'élimination des mines. Nous sommes heureux de noter que la situation d'ensemble en Somalie continue de se stabiliser.

Nous sommes heureux de constater que la mise en oeuvre de l'Accord de paix global signé à Addis-Abeba est en bonne voie. Le fait que tant de Somalis ordinaires, des gens du peuple, sont impliqués dans ce processus de décision sur un si large éventail de questions et dans la création d'un mécanisme rudimentaire qui mènera éventuellement à la formation d'une autorité provisoire est digne d'admiration. Nous constatons qu'un Conseil national transitoire servira d'autorité politique principale au cours de la période de transition qui durera deux ans et qu'il sera appuyé par une structure de conseils régionaux et de districts.

Pour cette raison, il est regrettable que les événements survenus à Mogadishu – en fait, dans une partie de cette ville – aient fait la une de la presse mondiale qui a déformé la nature impressionnante du retour à la normale de la Somalie. Certainement, en toutes circonstances, les pertes humaines, de civils ou de fonctionnaires, doivent être déplorées. Il faut continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à éviter le plus possible de telles tragédies, dans le cadre de l'accomplissement de son mandat par l'Organisation des Nations Unies. Et il semble que l'ONU accomplit sa mission. Une nation, un non-Etat, est en train de renaître et, avec l'achèvement de sa tâche qui se profile à l'horizon, l'ONU doit faire tous les efforts possibles et ne rien ménager pour terminer sa mission. Sinon, à cette étape, les effets pour le peuple somali et l'ONU seraient tragiques.

Nous pensons que l'impact de ces événements montre que l'ONU est résolue à réinstitutionnaliser la voix démocratique et la participation du peuple somali à son propre gouvernement et montre aussi que l'ONU accorde une haute priorité à cet objectif. Les nombreuses mesures concrètes qui ont été prises à tant de niveaux ne seraient pas possibles sans de réels progrès vers la réconciliation politique. En fait, nous croyons comprendre que l'hostilité entre clans a presque cessé et que des réunions entre clans sur diverses questions ont eu lieu.

Nous nous félicitons également de la large participation aux travaux du Comité élargi de rédaction de la Charte transitoire, qui a achevé ses travaux en juin dernier, ainsi qu'à ceux du Comité du cessez-le-feu et du désarmement.

M. Olhaye (Djibouti)

Nous avons examiné le plan général du Secrétaire général sur le statut du programme de reconstruction et de secours de 1993, y compris la réunion du mois de mars des pays donateurs, des organismes de secours et des représentants du peuple Somali. La large approche d'ensemble du programme – qui couvre des projets pour l'emploi, la répartition de produits alimentaires, les opérations de secours d'urgence, la réinstallation, les services sociaux tels que les écoles et les services de santé, la reprise du commerce, les médias et ceux destinés à susciter l'intérêt du public – nous montre la participation de l'ONU aux besoins très importants des somalis.

Peu d'aspects de ce programme auront un effet durable, à moins que, comme le dit le Secrétaire général, on ne prête pas une attention sérieuse aux questions de sécurité telles que la police, les institutions pénales et le fonctionnement d'un pouvoir judiciaire. L'examen dans le rapport de tout un éventail de questions – formation, équipement, paiement, sélection, codification, incitation à la fierté et au professionnalisme et manière de lutter contre l'intimidation – est encourageant. Le montant du budget total est de 45 millions de dollars et semble être un coût raisonnable si on considère la lourde tâche qui aura été accomplie pendant la première année et le fait qu'il englobe les dépenses consacrées aux forces de police et aux systèmes pénal et judiciaire.

Nous appuyons également la référence faite dans le projet de résolution à l'intention du Secrétaire général de convoquer aussitôt que possible, une réunion des Etats Membres qui souhaiteraient appuyer l'ONUSOM II pour lui permettre de reconstituer la force de police et de rétablir les systèmes judiciaire et pénal somalis. Les besoins dans les domaines de la formation, des installations, de l'appui technique, du recrutement de personnel et d'experts demeurent; une réunion de ce genre pourrait concentrer ses efforts et ses ressources dans les domaines les plus prioritaires. Il y a, bien sûr, un urgent besoin de fonds, et cette réunion et son suivi, à la suite du fonds créé en application de la résolution 794 (1992) et maintenu dans la résolution 814 (1993) dans le but de recevoir des contributions qui seraient utilisées pour les forces de police et les systèmes judiciaire et pénal, doivent continuer à recevoir d'urgence l'appui des Etats Membres. Ce projet de résolution met en exergue ces besoins.

De même, comme il est demandé dans la résolution, il serait utile que tous les intéressés obtiennent du Secrétaire général un plan détaillé de la stratégie future d'UNISOM II en ce qui concerne les activités humanitaire, politique et de sécurité.

M. Olhaye (Djibouti)

La reconstruction de la Somalie a apparemment commencé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux de constater que la participation de tous les somalis est prévue, et, en fait, qu'elle a déjà commencé, et qu'une période de transition raisonnable est envisagée pour qu'une nouvelle direction puisse être établie, que la sécurité soit implantée et que des systèmes soient mis sur pied. L'ONU et le peuple somali ont besoin de notre appui continu si nous voulons réussir, et ma délégation espère que ce soutien continuera d'être apporté. Nous ne devons pas flancher à la onzième heure à cause de l'opposition de l'un de ces seigneurs de la guerre ou pour d'autres raisons. Nous devons achever notre mission, car le succès semble imminent, et nous fêterons à cette occasion le retour de l'un de nos Membres dans la famille des nations. C'est probablement là le véritable objectif de notre Charte.

M. LI Zhaoxing (Chine) (interprétation du chinois) : Afin de mettre fin à la guerre tragique en Somalie, de soulager les souffrances du peuple somali, de créer un environnement sûr pour faciliter l'effort de secours humanitaire et d'aider à la réconciliation nationale et à l'instauration d'une paix durable, l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Ligue arabe ont déployé des efforts inébranlables qui ont aidé à rétablir la stabilité dans la plupart des régions de la Somalie en dehors de Mogadishu. Nous avons cependant noté qu'il existe encore de nombreux éléments instables en Somalie, en particulier à Mogadishu, et que des effusions de sang et des affrontements se sont produits à plusieurs reprises, causant un nombre croissant de morts et de blessés tant parmi le personnel des Nations Unies que parmi la population civile somalie. Tout cela ne peut que nous préoccuper profondément.

Nous avons toujours estimé que, quelle que soit la complexité de la situation, seuls le dialogue et des négociations peuvent permettre de trouver une solution véritable. Sinon, ces efforts ne mèneront à rien. Quant à la question de savoir comment permettre à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) de mieux s'acquitter de son mandat, nous maintenons que les opinions des parties concernées et, en particulier, celles des pays africains, de l'OUA et de la Ligue arabe devraient être sollicitées dans toute la mesure du possible.

L'idée maîtresse de toute une série de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la Somalie est de favoriser le processus de paix mis en route par l'Accord d'Addis-Abeba, de parvenir à une réconciliation véritable et de rétablir la paix et la stabilité en Somalie pour que le peuple somali puisse entreprendre la reconstruction et la relance économique. Les recommandations du Secrétaire général relatives à la création d'une force de police somalie et d'un système judiciaire et pénal serviront à créer les conditions nécessaires pour favoriser la réconciliation nationale en Somalie. C'est pourquoi nous appuyons ces recommandations.

C'est le peuple somali lui-même qui doit chercher la solution définitive à la question somalie. Nous prions instamment toutes les parties somalies à mettre consciencieusement en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de cesser immédiatement toute activité militaire et de coopérer avec l'ONUSOM II afin de créer des conditions propices à une solution politique rapide à la question somalie. Le projet de résolution dont nous sommes saisis

M. LI Zhaoxing (Chine)

reflète essentiellement cet esprit. La délégation chinoise votera donc pour ce projet.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/26476, tel qu'il a été oralement modifié dans sa version provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été oralement modifié dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 865 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. MARKER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son excellent rapport (S/26317) et tient également à rendre un hommage tout particulier à son Représentant spécial, l'amiral Jonathan Howe, qui est avec nous aujourd'hui et avec qui nous avons eu l'occasion d'avoir un échange de vues très utile.

Des pays qui participent à l'Opération des Nations Unies en Somalie, le Pakistan est celui qui a payé le tribut le plus élevé en termes de vies humaines. Il avait accepté d'envoyer ses jeunes hommes en Somalie parce qu'il croyait à l'objectif de la noble cause poursuivie par la communauté internationale par le biais de l'Organisation des Nations Unies et en raison de son attachement aux efforts que fait l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

En envoyant ses troupes sous le drapeau des Nations Unies, le Gouvernement pakistanais avait pour seul motif d'aider à rétablir la paix dans ce pays troublé. En effet, étant donné les relations fraternelles qu'il entretient de longue date avec la Somalie, il était persuadé que nos soldats seraient traités comme des amis et des messagers de la paix et de l'espoir par tous les Somalis. Malgré les incidents tragiques qui se sont produits depuis le 5 juin, au cours desquels nos troupes ont été la cible de partisans d'un chef de guerre impitoyable, qui craint de perdre du terrain dans une Somalie démocratique et

M. Marker (Pakistan)

stable, nous demeurons convaincus que la majorité écrasante des Somalis considèrent toujours le Pakistan comme un ami qui est venu à leur secours lorsque la situation l'exigeait.

Malgré l'attention regrettable reçue récemment par l'ONUSOM II dans les médias, nous demeurons inébranlables dans l'appui que nous apportons au rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en Somalie et aux objectifs de l'effort entrepris par l'ONU. Le chef d'état-major de l'armée pakistanaise, le général Abdul Waheed, qui s'est récemment rendu en Somalie, a réaffirmé une fois de plus que le Pakistan était décidé à maintenir ses forces à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pendant toute la durée de son mandat. Ce n'est en effet que grâce aux efforts dévoués du personnel de l'ONUSOM II et d'autres organes multilatéraux et d'organisations non gouvernementales que, globalement, la situation en Somalie est aujourd'hui infiniment meilleure que l'année dernière à la même époque. La famine ne tue plus. Et pourtant, il y a un an encore, des centaines de milliers de personnes mouraient victimes de la faim et de blessures infligées par des armes à feu. Des établissements scolaires, qui étaient restés longtemps fermés, ont recommencé à fonctionner. Des centaines de milliers d'enfants et d'adultes somalis ont été vaccinés contre des maladies qui étaient endémiques dans ce pays. L'agriculture somalie, qui était ravagée, retourne à la normale et la dernière récolte a été très bonne. Les perspectives pour la prochaine récolte seraient encore meilleures. Il y a des signes encourageants qui laissent présager une reprise des activités économiques et commerciales. Il faudra des années et un engagement ininterrompu de la part des pays donateurs pour rétablir l'infrastructure somalie, qui a énormément souffert.

Il est important qu'en évaluant la situation en Somalie, nous regardions l'ensemble du tableau au lieu de nous concentrer uniquement sur le sud de Mogadishu, qui ne représente qu'une partie minuscule du pays. Il est certain que la situation instable dans la partie sud de Mogadishu ainsi que les actes criminels et l'intransigeance d'Aidid et de ses partisans ont nui au processus de la réconciliation somalie. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'Aidid n'est qu'un obstacle à ce processus, dont le succès aura pour effet de réduire proportionnellement la capacité de ce chef de guerre de se livrer à l'oppression et au pillage. Nous sommes donc persuadés qu'en ne perdant pas de vue l'objectif final et en le poursuivant avec détermination, l'Organisation des

M. Marker (Pakistan)

Nations Unies peut aider les Somalis à rétablir les institutions nationales, la démocratie et l'ordre public dans leur pays.

Nous appuyons sans réserve la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter. Il convient sans aucun doute d'accorder la plus haute priorité au retour à la normale en Somalie. La réconciliation politique et un consensus national sur une Somalie libre et démocratique sont essentiels à cet égard. La constitution d'une force de police nationale et l'établissement des systèmes judiciaire et pénal est tout aussi importante. Il importe également de créer des institutions représentatives locales et régionales en vue de l'élection d'un organe législatif somali national.

En Somalie, l'Organisation des Nations Unies, et en particulier l'ONUSOM II, est engagée dans un effort unique visant à reconstruire une nation. On ne saurait trop souligner l'ampleur et la complexité de cette tâche et les difficultés semées sur son chemin. Il est donc important que les responsables de cette opération bénéficient de notre compréhension et de notre appui. En effet, étant donné le caractère nouveau de l'Opération des Nations Unies en Somalie, nous apprenons au fur et à mesure que nous avançons. Nous souhaitons sincèrement que les efforts faits pour rétablir le système politique en Somalie pourront avancer sans trop de problèmes et que le peuple somali pourra bientôt reprendre la place qui lui revient de droit dans le monde en tant que nation souveraine, fière et démocratique.

M. MERIMEE (France) : L'évolution de la situation en Somalie est suivie avec un intérêt constant en France. L'intervention humanitaire dans ce pays, où sévissait une famine impitoyable, a suscité des réactions positives et une mobilisation rapide de la communauté internationale. La France, aux côtés de nombreux pays, a répondu sans hésitation à l'appel du Secrétaire général, et plus de mille de ses soldats contribuent aujourd'hui à la pacification de la région de Baidoa.

Aujourd'hui, la famine est jugulée. C'est un succès incontestable à inscrire au crédit de cette opération, succès qui ne peut être gommé par les images de violence qui nous parviennent de Mogadishu. Le pays commence à retrouver une certaine stabilité alors qu'un débat et des institutions politiques renaissent grâce aux efforts du Représentant spécial du Secrétaire général et de l'équipe de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II). C'est dans ce cadre également que s'inscrit la mise en place d'une police et d'une justice somalies selon les modalités prévues par cette résolution.

M. Mérimée (France)

Il convient cependant de souligner que ce pays ne trouvera pas le chemin de la paix et de la démocratie tant que, dans certaines parties du pays, des factions lourdement armées continueront à faire régner la terreur et à attaquer, au nom d'intérêts purement égoïstes, des soldats de l'ONU qui sont venus pour remplir une mission de paix. Il est clair dans ce contexte que les soldats de l'ONUSOM doivent pouvoir remplir le mandat qui leur a été confié.

Il n'en convient pas moins de rappeler que l'objectif à long terme de l'ONU en Somalie était essentiellement politique et humanitaire : l'ONU est intervenue pour rétablir la paix, la démocratie en Somalie et aider à la reconstruction de ce pays. Il nous semble aujourd'hui que l'heure est venue de relancer le processus de réconciliation nationale et de prendre une initiative pour rassembler tous les Somalis autour d'un projet politique. Le rôle de l'ONU resterait incompris et inachevé tant qu'une telle initiative ne verrait pas le jour.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) :
J'aimerais, comme l'Ambassadeur du Pakistan, saluer la présence parmi nous aujourd'hui de l'amiral Howe, Représentant spécial du Secrétaire général. Je pense que nous avons beaucoup à gagner de ses conseils, et nous sommes heureux qu'il soit prêt à discuter avec nous de chacun des aspects épineux de cette opération. Je voudrais simplement l'assurer de tout notre appui et lui transmettre les bons voeux de mon gouvernement au moment où il s'apprête à retourner à sa tâche très difficile.

Mon gouvernement exprime son profond regret et ses condoléances aux familles et aux gouvernements de ceux qui ont perdu la vie en Somalie. Bien sûr, cela vaut aussi pour les Somalis qui ont péri. Nous condamnons toutes les attaques contre le personnel des Nations Unies, et il nous paraît absolument indispensable que les responsables de ces attaques soient traduits en justice.

Nous sommes parfaitement conscients des dangers et des difficultés auxquels l'ONUSOM est confrontée à Mogadishu, mais nous jugeons essentiel que l'ordre public y soit rétabli et que toutes les factions somalies soient désarmées afin de permettre la réconciliation nationale et la reconstruction du pays, qui sont les objectifs fondamentaux de la présence des Nations Unies en Somalie. Nous pensons que ce serait une tragédie si les Nations Unies échouaient dans cette tâche et, en ce qui nous concerne, nous les engageons à persévérer dans leurs efforts.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le processus politique et la satisfaction des besoins humanitaires immédiats. Mais nous insistons sur le

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

fait que les activités de reconstruction et de relèvement à plus long terme doivent être soigneusement planifiées et se voir donner la priorité. Les objectifs doivent en être réalistes et s'accompagner d'efforts sérieux et soutenus de réconciliation politique sur la base des accords conclus à la Conférence d'Addis-Abeba. Il est essentiel de prendre appui sur nos acquis et de faire en sorte que les progrès dans d'autres parties du pays ne soient pas retardés à cause des événements au sud de Mogadishu.

Dans ces conditions, la reconstitution de la force de police somalie et le rétablissement d'un système pénal approprié, qui font partie des objectifs de la résolution que nous venons d'adopter, ont de toute évidence un rôle crucial à jouer si nous voulons, comme nous devons le faire, confier le gouvernement de ce pays au peuple somali et à ses représentants, et si nous voulons le faire dans des conditions de stabilité.

Les plans actuels sont bons, mais ils doivent encore être améliorés si nous voulons parvenir à cet objectif sur une base durable, même sans la présence de l'ONU. Dès lors, la plus grande participation possible des Somalis à tous les niveaux - dans la police et dans les systèmes judiciaire et pénal - revêt la plus haute priorité.

Nous voudrions avant tout saluer les efforts faits par les pays africains et par leurs organisations pour encourager le rétablissement d'une société civile en Somalie. Nous les engageons à poursuivre leurs efforts dans ce sens. Nous songeons en particulier aux pays représentés au Comité permanent de la corne de l'Afrique de l'Organisation de l'unité africaine, car, selon nous, ils ont un rôle très important à jouer.

Nous exprimons l'espoir que tous les Somalis oeuvreront de concert avec l'ONUSOM et les institutions des Nations Unies, et s'associeront aux efforts désintéressés des organisations non gouvernementales, qui travaillent en Somalie dans des conditions extrêmement difficiles, et qu'une action concertée pourra être poursuivie aux fins de la reconstruction du pays.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation souhaite rendre hommage au Secrétaire général, à l'amiral Howe, son Représentant spécial, et à tout le personnel de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), qui se consacrent à l'amélioration de la situation en Somalie.

L'ONUSOM, qui travaille dans un environnement difficile et dangereux, a obtenu des résultats, notamment en matière d'édification de la nation. Mon gouvernement attache une grande importance à l'aspect politique des activités

M. Hatano (Japon)

de l'ONUSOM. Aussi, nous félicitons-nous de la résolution qui vient d'être adoptée. Nous appuyons la demande faite au Secrétaire général pour qu'il redouble d'efforts afin d'encourager le processus de réconciliation nationale et le règlement politique.

Le Japon convient qu'il sera peut-être nécessaire de lancer une nouvelle initiative pour accélérer le processus de réconciliation afin qu'un conseil national et, ultérieurement, un gouvernement stable et démocratique puissent être mis en place en Somalie.

La reconstitution de la force de police somalie ainsi que le rétablissement des systèmes judiciaire et pénal sont essentiels pour ramener la sécurité et la stabilité dans le pays, mais aussi pour le processus d'édification de la nation. Le Japon estime qu'il faut tout faire pour reconstituer la police somalie, et c'est pourquoi nous pensons qu'avec cette résolution, la recommandation du Secrétaire général à cet égard sera appliquée sans plus tarder.

Pour terminer, je voudrais appeler toutes les parties somalies à se mobiliser pour parvenir à la réconciliation et au rétablissement de la paix et de la sécurité dans leur pays. Le Japon restera associé aux efforts faits par la communauté internationale pour aider la Somalie. Mais c'est au peuple somali qu'incombe en fin de compte la responsabilité de la réconciliation nationale et de la reconstruction de son propre pays.

M. ERDOS (Hongrie) : La Hongrie se félicite de l'adoption de cette nouvelle résolution sur la Somalie, qui découle de certaines tâches actuelles de la reconstruction nationale et des défis que représente la persistance de la violence dans les quartiers sud de la capitale de la Somalie.

La Somalie a apporté à l'arsenal des expériences de la communauté internationale des enseignements complexes et lourds de sacrifices humains. Nous sommes convaincus que l'ONU sortira renforcée de la période qu'elle traverse actuellement en Somalie si elle sait en tirer les conséquences qui s'imposent sur les plans aussi bien de la conduite des opérations de maintien de la paix que des autres activités internationales sur place et des aspects médiatiques de sa présence dans le pays.

La résolution d'aujourd'hui contribuera sans doute à clarifier certaines données fondamentales de la situation en Somalie, en évoquant les améliorations continues de la situation générale dans tout le pays et en indiquant les effets bénéfiques que cette amélioration a déjà apportés au peuple somali.

M. Erdős (Hongrie)

Dans les circonstances de la Somalie, on ne saurait sous-estimer ce grand acquis de l'action internationale. Afin de réaliser les objectifs que l'ONU s'est fixés, il est essentiel que l'ordre et la sécurité soient restaurés dans tout le pays, sans exception aucune. Pour accomplir cette grande et difficile tâche, il faut continuer à recourir, de manière conséquente, au mandat et aux moyens que s'est donnés le Conseil de sécurité en la matière. Dans cette optique, les références claires dans la résolution que nous venons d'adopter à la résolution 814 (1993) du Conseil nous paraissent très bienvenues, car c'est précisément les dispositions de cette résolution qui constituent la base de notre action en Somalie.

Nous croyons qu'il est important de persévérer dans nos efforts visant à remettre le pays sur pied, et cela simultanément dans toutes les directions indiquées dans nos résolutions : militaire, mais aussi bien politique, humanitaire, économique et autres. Le maintien du dialogue avec des interlocuteurs de la société somalie est indispensable et il doit accompagner ces efforts. Il est évident que l'objectif premier du rétablissement dans tous les domaines des conditions normales dans le pays est la restauration de la sécurité et de la stabilité en Somalie. Dans ce contexte, au-delà des opérations de désarmement, la reconstitution de la force de police somalie et le rétablissement des systèmes judiciaire et pénal somalis sont essentiels, et il convient d'ajouter aussi que c'est aux Somalis eux-mêmes qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de la réconciliation nationale et de la reconstruction de leur propre pays.

Ce qui suscite un intérêt accru dans l'opinion publique internationale, c'est la poursuite des attaques armées contre le personnel d'ONUSOM II, attaques qui constituent des actes criminels. La résolution 865 (1993) est sans équivoque dans sa condamnation de ces agissements et dans sa réaffirmation de la responsabilité individuelle de ceux qui, sans égard à leurs rangs, statuts ou positions, commettent ou ordonnent de commettre de tels actes criminels. La manière dont la communauté internationale agira dans cette affaire est susceptible d'avoir des répercussions sur les autres processus similaires touchant d'autres situations conflictuelles.

M. HICKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait s'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour reconnaître l'excellent travail accompli par l'amiral Howe en Somalie.

M. Hicks (Etats-Unis)

Aujourd'hui, le Conseil a pris une décision extrêmement importante en ce qui concerne les opérations des Nations Unies en Somalie. La résolution que nous avons adoptée fait deux choses cruciales. Tout d'abord, elle énonce en termes précis et sans ambiguïté que le but principal de l'ONU en Somalie est de réaliser la réconciliation politique dans ce pays qui souffre depuis si longtemps. Mon gouvernement a toujours considéré que la mission des Nations Unies en Somalie avait un caractère politique : aider le peuple somali à reconstituer ses structures politiques et ses institutions démocratiques. Rien n'est plus important en Somalie que ce but politique.

L'autre décision cruciale que nous avons adoptée aujourd'hui est de soutenir les éléments de base des nouvelles institutions politiques : un système policier, judiciaire et pénal. La police est le garant des vies et des biens de tous les citoyens dans une société civilisée. Avec la reconstitution d'une force de police somalie forte et efficace, appuyée et supervisée par un système judiciaire opérationnel, le peuple somali sera libre de reprendre une vie normale, à l'abri de la menace des bandits armés qui ont apporté la famine dans ce pays.

Comme l'a fait remarquer l'amiral Howe, l'Opération des Nations Unies en Somalie a beaucoup accompli dans ce pays. Il y a un an seulement, des centaines de milliers de personnes mouraient de faim. Aujourd'hui la famine n'existe plus et la Somalie se relève. Par cette résolution, nous fournissons les moyens indispensables à ce rétablissement, en réaffirmant notre ferme volonté de poursuivre le processus politique et de renforcer les institutions somalies qui sont le mieux à même de protéger et d'encourager ce processus. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait pris une décision rapide au sujet de cette résolution, tellement nécessaire si on veut donner un nouvel élan à cette étape critique du processus en cours pour la reconstitution des institutions politiques somalies.

Mon gouvernement est heureux d'avoir pu appuyer cette résolution dans laquelle il voit la promesse encourageante d'une Somalie réconciliée prenant fièrement la place qui lui revient dans la famille des nations du monde.

M. de ARAUJO CASTRO (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Personne n'ignore les problèmes auxquels fait face la Somalie. Le Gouvernement brésilien rend hommage aux efforts déployés par tout le personnel et les commandants de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II), qui travaillent dans des conditions difficiles et qui ont été victimes d'actes d'hostilités et d'attaques

M. de Araujo Castro (Brésil)

armées, qui ont souvent fait de nombreuses victimes. Nous appuyons pleinement les travaux du Secrétaire général et de son Représentant spécial, l'amiral Jonathan Howe.

Nous souhaitons exprimer nos sincères condoléances aux gouvernements et aux familles de ceux qui ont perdu la vie en Somalie. Les efforts des membres d'ONUSOM II et le dévouement dont ils ont fait preuve pour atteindre les objectifs de l'ONU ne seront pas oubliés.

Les attaques scandaleuses commises contre ONUSOM II ont déjà été vigoureusement condamnées par le Conseil de sécurité. Il est normal que nous réitérions cette condamnation et que le Conseil envoie un ferme message à toutes les parties somaliennes impliquées dans ces actes déraisonnables : toutes ces attaques doivent cesser immédiatement et ceux qui en sont responsables doivent être punis.

Nous continuons d'être gravement préoccupés par la situation qui règne en Somalie et estimons qu'il est nécessaire d'élaborer des concepts permettant d'envisager comment l'ONUSOM II peut au mieux contribuer à améliorer cette situation. Avec les efforts qu'il a entrepris en vue de surmonter les problèmes concomitants de la pauvreté et des luttes entre factions, qui ont tragiquement coûté la vie à tant de personnes innocentes, le peuple somali écrit un chapitre dramatique de l'histoire africaine et mondiale. Nous espérons sincèrement que ce chapitre sera bientôt clos et que le peuple somali aura enfin la possibilité qu'il ne mérite que trop de retrouver la paix, la justice et le développement. Il mérite toute notre solidarité dans cette entreprise.

Conscients comme nous le sommes des difficultés actuelles, il est encourageant de noter les informations fournies par le Secrétaire général au sujet de l'amélioration de certains aspects importants de la situation en Somalie. Des progrès considérables ont été réalisés dans le cas des problèmes humanitaires les plus urgents, tels que ceux liés aux soins de santé de base et aux besoins nutritionnels. Des mesures continuent d'être prises dans le domaine politique en vue d'appliquer l'accord d'Addis-Abeba. Dans diverses parties du pays, apparaissent des signes de reprise des services sociaux et des activités économiques, qui sont essentiels à la création de l'infrastructure du développement futur et à l'autonomie. Une lourde tâche reste encore à accomplir dans tous ces domaines, mais les signes de progrès sont certainement encourageants et doivent incontestablement être attribués à ONUSOM II et au peuple somali. Nous sommes également reconnaissants aux pays africains qui ont contribué à cet effort.

M. de Araujo Castro (Brésil)

Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de la réconciliation nationale et de la reconstruction en Somalie. Les mesures adoptées aujourd'hui dans la résolution 865 (1993) par le Conseil de sécurité sont des mesures supplémentaires importantes à cet égard. En particulier, l'approbation de mesures visant à reconstituer la force de police et à rétablir les systèmes apporte un élément essentiel en renforçant la capacité endogène du peuple somali de s'attaquer à ses problèmes, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'édification d'une société fondée sur la primauté du droit.

L'adoption de cette résolution donne une preuve supplémentaire de l'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies de poursuivre son travail en Somalie en vue d'y rétablir des conditions de vie normales. La complexité de la situation en Somalie et les nombreuses nouvelles difficultés que les opérations des Nations Unies doivent surmonter ont souvent été soulignées. L'ONU s'est lancée dans un nouveau domaine en Somalie, dans une entreprise novatrice et nécessaire destinée à rétablir la paix, la sécurité et à apporter de meilleures conditions de vie au peuple somali. Il s'agit là d'une entreprise politique de grande portée qui ne saurait être confondue avec l'une quelconque de ses composantes particulières.

Comme il est énoncé dans la résolution 865 (1993), la priorité la plus élevée est accordée aux efforts entrepris en vue de faire progresser la réconciliation nationale et de promouvoir le rétablissement des institutions nationales et de l'administration civile dans l'ensemble du territoire de la Somalie. En tant que membre du Conseil, le Brésil continuera de suivre de près les événements concernant la Somalie et les opérations d'ONUSOM II et d'accorder son appui aux mesures soigneusement conçues qui permettront d'atteindre cet objectif.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Depuis le début des opérations mises en oeuvre par la communauté internationale pour prêter assistance à la population somalie, la Fédération de Russie s'est toujours prononcée en faveur de la stabilisation rapide de la situation, du règlement politique et de la réconciliation nationale dans ce pays.

Nous notons avec satisfaction que la situation dans la majeure partie du pays s'améliore, ce qui permet à la population somalie de reprendre une vie normale. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/26317), la famine a été en grande partie éradiquée, un programme d'amélioration notable de la distribution de nourriture et de la vaccination de masse des enfants est en cours, et les écoles rouvrent leurs portes. Un certain nombre de conseils régionaux ont été mis en place, ce qui constitue la base du rétablissement de l'Etat et de l'administration du pays.

Comme il est dit dans la résolution 865 (1993) qui vient d'être adoptée par le Conseil de sécurité, la tâche prioritaire de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) est d'aider la population somalie à réaliser le processus de réconciliation nationale ainsi que de promouvoir et d'accélérer le rétablissement des institutions régionales et nationales et de l'administration civile dans l'ensemble du pays.

Nous sommes reconnaissants à tout le personnel de l'ONUSOM II et au Représentant spécial du Secrétaire général, l'amiral Howe, de leurs efforts inlassables en ce sens. En même temps, nous souscrivons sans réserve à la proposition du rapport du Secrétaire général selon laquelle, pour rétablir la paix et la sécurité en Somalie, il faut désarmer toutes les factions armées. A cet égard, nous condamnons énergiquement cette situation, que nous estimons inadmissible, dans le cadre de laquelle les contingents de maintien de la paix de la communauté internationale, dont la mission est de favoriser la stabilisation de la situation dans ce pays, la réconciliation nationale et le rétablissement des institutions, deviennent la cible d'attaques armées.

Nous exprimons nos condoléances aux gouvernements et aux familles des soldats et officiers de l'ONUSOM II qui ont donné leur vie en Somalie. La Fédération de Russie estime que les incidents qui se sont produits dans la partie sud de Mogadishu ne devraient pas constituer un obstacle à la mise en oeuvre des accords conclus à la Conférence de réconciliation nationale à Addis-Abeba. Nous jugeons important l'appel lancé dans la résolution 865 (1993) demandant à tous les Etats Membres, agissant de concert avec les organisations

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

régionales, d'aider - de toutes les façons possibles, notamment par les médias - le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour réconcilier les parties et reconstruire les institutions politiques somaliennes.

La résolution 865 (1993), qui vient d'être adoptée, signale que la reconstitution de la force de police somalienne et le rétablissement des systèmes judiciaire et pénal sont importants pour rétablir la sécurité et la stabilité en Somalie. En même temps, pour ce qui a trait aux aspects financiers qu'implique la réalisation de ces objectifs, la délégation russe pense que l'appel lancé au paragraphe 14 de la résolution, encourageant le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires pour assurer le maintien du programme actuel visant la reconstitution de la force de police somalienne et le rétablissement des systèmes judiciaire et pénal, d'octobre à fin décembre 1993, jusqu'à ce que les Etats Membres aient versé des fonds supplémentaires, ne signifie pas que la mise en oeuvre de ces mesures sera imputée au budget des opérations des Nations Unies en Somalie. Les dépenses entraînées par la réalisation de ces objectifs précis ne peuvent être couvertes par le budget de notre organisation.

La Fédération de Russie est prête à s'associer aux Nations Unies et à tous les Etats, et à oeuvrer dans le contexte des efforts régionaux pour le rétablissement rapide de la paix, de la stabilité et de l'ordre public qui créeront les conditions nécessaires à la réconciliation nationale et au règlement politique en Somalie.

M. YAÑEZ-BARNUEVO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Par l'adoption de la résolution 865 (1993), le Conseil de sécurité souligne une fois de plus le ferme engagement des Nations Unies vis-à-vis du peuple somali pour l'aider à réaliser la réconciliation nationale et le retour à une vie sociale normale, grâce au rétablissement progressif de ses institutions et des services publics essentiels pour la communauté.

Le rapport du Secrétaire général, en date du 17 août, ainsi que les rapports verbaux que les membres du Conseil ont eu l'occasion d'entendre - dont le dernier a été présenté, ce matin même, par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'amiral Howe - nous montrent que la tâche entreprise par les Nations Unies en Somalie est, dans une grande mesure, peu connue du public, mais marquée par des résultats concrets et des progrès réels dans la direction que nous nous étions tracée.

Les efforts conjoints de l'ONUSOM et d'autres organismes des Nations Unies ont permis, entre autres, d'éradiquer pratiquement la famine dans le pays. Les écoles rouvrent leurs portes, après quatre années de fermeture; une grande

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

partie de la population infantile a pu être vaccinée et les principaux problèmes de santé ont pu être abordés et résolus. Par ailleurs, sur le front économique et social, une bonne partie de la population regagne ses terres et s'emploie à réanimer l'agriculture, l'élevage et le commerce.

Tous ces acquis ont également leur pendant sur le front politique, comme prévu par les dispositions de l'accord d'Addis-Abeba, avec l'établissement progressif de conseils de districts qui représentent un premier pas vers la création de conseils régionaux et la formation future d'un Conseil national de transition, jetant ainsi les bases du rétablissement futur des institutions d'Etat en Somalie. Nous sommes convaincus que la volonté politique pour réaliser rapidement la réconciliation nationale existe dans la majorité de la population somalie - la preuve en est tous ces acquis.

Il faut souligner que c'est aux Somalis eux-mêmes qu'incombe, en dernier ressort, la responsabilité de redresser, grâce à leurs efforts, la situation en Somalie, en veillant, naturellement, à ce que toutes les parties, tous les groupes, toutes les factions aient leur mot à dire, et en écartant de ce processus uniquement ceux qui, en raison de leurs actions, se seront mis hors la loi. Cet effort devra donc être fait par les Somalis eux-mêmes, avec l'assistance et le concours de la communauté internationale : les Nations Unies, mais aussi les pays voisins, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique. Il est extrêmement important que les Somalis puissent compter sur cette aide et sur cette assistance de la communauté internationale.

Nous déplorons que les forces des Nations Unies en Somalie soient en butte au harcèlement de l'une des factions somalies, ce qui entrave leur mission et sape toute tentative de dialogue. Nous voulons souligner, à cet égard, la pleine validité des actions de l'ONUSOM qui s'efforce de réaliser les objectifs qui lui ont été assignés par le Conseil de sécurité, et nous voulons également rendre hommage à tous ceux qui ont donné leur vie au service de cette noble cause. Par ailleurs, nous souhaitons mettre en exergue les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'amiral Howe, et par tout le personnel de l'ONUSOM II afin de s'acquitter de leur mandat dans des conditions très difficiles, en faisant preuve, en toutes circonstances, d'une grande détermination et d'une grande droiture.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne)

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui souligne la nécessité de rétablir rapidement en Somalie certaines institutions et certains services publics essentiels, tels que les systèmes judiciaire et pénal, afin d'accélérer et de permettre au peuple de Somalie de prendre en main les rênes de son destin. C'est ainsi que l'on peut mettre en marche le processus de réconciliation politique grâce auquel la Somalie doit reconstruire dès que possible ses institutions afin de devenir un pays libre, démocratique et pleinement souverain au plus tard en 1995.

M. KEATING (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : En votant pour cette résolution, la Nouvelle-Zélande réaffirme son appui inconditionnel à l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) et à la Mission des Nations Unies en Somalie. Nous avons beaucoup apprécié la présence parmi nous aujourd'hui de l'amiral Howe et les vues qu'il a exposées au Conseil.

Dix mois se sont écoulés depuis que le premier contingent néo-zélandais a été déployé en Somalie, dans le cadre de l'ONUSOM I. Depuis lors, nous avons apporté une contribution militaire à la Force d'intervention unifiée et à l'ONUSOM II. En outre, le Gouvernement et le peuple néo-zélandais ont fourni une assistance humanitaire pour remédier à la tragédie qu'a connue la Somalie il y a un an seulement.

Ma délégation pense que des progrès réels ont été réalisés dans l'amélioration des conditions humanitaires dans toute la Somalie. Nous nous félicitons réellement de ce développement : des milliers d'êtres humains qui sont vivants aujourd'hui en Somalie auraient succombé à la famine et à l'anarchie. L'Organisation des Nations Unies, le personnel courageux des Nations Unies sur le terrain et les gouvernements qui ont appuyé les Nations Unies peuvent être à juste titre loués pour cette réussite.

Nous pensons qu'il est important de souligner l'évolution positive qui a lieu en Somalie. Nous entendons beaucoup parler par les médias des affrontements qui ont lieu dans la partie sud de Mogadishu, mais cela ne doit pas nous faire oublier les progrès véritables qui sont réalisés ailleurs dans le pays.

Grâce aux efforts inlassables de l'Organisation des Nations Unies, des améliorations importantes ont été également réalisées s'agissant du deuxième objectif établi par le Conseil de sécurité lorsqu'il a créé le mandat de l'ONUSOM II : la reconstruction politique de la Somalie - des conseils de district sont établis; des écoles sont ouvertes; et des institutions locales

M. Keating (Nouvelle-Zélande)

pour le maintien de l'ordre public sont reconstruites. Ma délégation est très encouragée par ces éléments positifs.

Il est clair que la communauté internationale devra maintenir son engagement à long terme pour assurer la reconstruction politique et économique de la Somalie.

Les attaques qui ont été perpétrées contre le personnel des Nations Unies dans la partie sud de Mogadishu demeurent une source de grave préoccupation. Ma délégation est consternée par les activités criminelles d'une faction somalie qui attaque le personnel des Nations Unies chargé du maintien de la paix. Cette faction était signataire de l'accord d'Addis-Abeba, qui demandait aux Nations Unies de prêter toute assistance possible au peuple somali pour mettre en oeuvre l'accord, y compris le désarmement des différentes factions.

Nous condamnons le refus de ces dirigeants dont les actes ont eu pour résultat de nouvelles morts et une interruption de la mission humanitaire. A cet égard, ma délégation présente ses sincères condoléances à toutes les familles et à tous les pays qui ont été éprouvés par des pertes en vies humaines.

Ma délégation se félicite que cette résolution condamne sans équivoque toutes les attaques perpétrées contre le personnel de l'ONUSOM II. Nous nous félicitons du fait que le Conseil réaffirme que ceux qui ont commis ou ordonné de tels actes criminels seront tenus pour responsables individuellement, car il est clair que les auteurs de ces crimes ne s'arrêteront pas, à moins que les conséquences de leurs actes ne leur soient clairement exposées.

Cette situation est intolérable et nécessite des mesures urgentes. La question de la sécurité du personnel des Nations Unies est une question que ma délégation continuera d'examiner très sérieusement à la présente session de l'Assemblée générale.

Beaucoup disent que les difficultés que l'ONUSOM II a rencontrées dans la partie sud de Mogadishu signifient que les Nations Unies se sont égarées et que le Conseil de sécurité devrait revoir son mandat. Nous ne partageons pas cette opinion. Elle est injustement influencée par les images diffusées sur les écrans de télévision; elle ne tient pas compte de façon adéquate du fait que le Conseil a toujours considéré que l'objectif premier de l'ONUSOM était la mission humanitaire et la reconstruction des institutions politiques en Somalie.

M. Keating (Nouvelle-Zélande)

Mais ma délégation est pleinement d'accord avec le Secrétaire général quand il dit que la réalisation des objectifs humanitaires de l'ONUSOM II est en effet compromise si l'ordre public n'est pas restauré en Somalie, en général, et à Mogadishu, en particulier. Cela dit, nous nous félicitons de l'accent qui est mis dans la présente résolution sur la nécessité qui s'impose de faire des progrès dans le domaine de la réconciliation politique, de la reconstitution de la force de police et du rétablissement du système judiciaire somalis. Nous sommes heureux de noter que la résolution réitère les objectifs des Nations Unies en Somalie. En effet, l'objectif final de l'Opération des Nations Unies en Somalie est politique : il s'agit d'aider le peuple somali à poursuivre le processus de réconciliation nationale et de promouvoir et faire progresser le rétablissement des institutions nationales et régionales et de l'administration civile, dans tout le pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 45.